



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-015

**Date de convocation :
13 Juillet 2023**

**Date d'affichage :
16 Juillet 2023**

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le 20 juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

*Etai*ent présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, MOUSSU Frantz, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, Mme REY Brigitte, M. AUDUREAU Stéphane, M. DEBUYSERE Pascal, M ROBIN Thomas

Absent et représenté :

Absent :

Mme VERBRUGGHE Aurélie

M. LEPORE- BACHELET Yohann

M. HADENGUE Michaël

2023-015 : Création emploi d'agent technique : à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 3,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 15,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints technique,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi au sein du service technique afin de faire face à la vacance du poste,

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE DE CREER** un emploi d'agent technique
- **ADOpte** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget communal de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 20 Juillet 2023

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER

Le Maire
Jean-Claude ROBIN

